

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19848 - 76ÈME ANNÉE

Vaccin+test PCR = entrée libre à La Réunion : quand la quête du profit cherche à nier le risque d'aggravation de la crise sanitaire

Vaccin+test PCR = quarantaine en Kanaky Nouvelle-Calédonie

Pendant qu'à La Réunion, des patrons demandent que les personnes vaccinées entrant à La Réunion ne soient soumises à aucun contrôle sanitaire, le gouvernement de Kanaky Nouvelle-Calédonie décide le maintien de la quarantaine en centre dédié pour tous, y compris les vaccinés. Cette mesure rappelle que le vaccin ne protège pas de la contamination et n'empêche pas de transmettre la maladie. Ce que proposent donc des patrons réunionnais, c'est d'officialiser l'entrée sans contrôle sanitaire de personnes pouvant alimenter la circulation du coronavirus à La Réunion ou susceptibles d'importer dans notre pays des variants dont la résistance aux vaccins est mal connue.

Suite au lancement des campagnes de vaccination, l'idée d'un retour rapide à la situation d'avant la pandémie de la COVID-19 est dans certaines têtes. Aux Etats-Unis, pays le plus touché par le coronavirus, les vaccinés bénéficient d'un traitement de faveur : ils peuvent désormais participer sans risque « à des activités en intérieur et en extérieur, petites ou importantes, sans porter de masque ni respecter la distanciation physique », a annoncé l'agence fédérale de santé publique jeudi. L'obligation de sortir masqué de-

meure dans les transports publics. Cette initiative interroge. Même si une personne est vaccinée, elle peut très bien être contaminée par la COVID-19 et ensuite transmettre la maladie avec des conséquences mortelles. Elle doit donc continuer à respecter les mêmes contraintes que la population non-vaccinée, car ce médicament apporte une protection individuelle contre les formes graves, mais n'empêche pas la circulation du coronavirus. A La Réunion, des patrons continuent de mettre la pression contre les mesures permettant de limiter l'entrée de nouveaux cas et de nouveaux variants de la COVID-19 à La Réunion. Ils proposent de permettre aux passagers justifiant d'une vaccination et d'un test négatif à la COVID-19 d'entrer à La Réunion sans s'engager à réaliser une quarantaine d'une semaine à leur arrivée. Rappelons que cette quarantaine est une protection bien fragile, car elle peut se passer dans un lieu choisi par le passager, sans que le maintien en isolement ne soit garanti par les autorités.

Conditions strictes pour réduire la quarantaine à une semaine

En Kanaky Nouvelle-Calédonie, au-

cun mort lié à la COVID-19 n'est à déplorer. C'est le résultat d'une stratégie visant à empêcher le coronavirus de rentrer dans le pays. L'aéroport a été fermé dès le début de la pandémie aux vols réguliers. Les passagers admis dans des vols de rapatriement doivent observer une quarantaine stricte de deux semaines, sous surveillance dans un hôtel. Par conséquent, il n'y a pas là-bas de crise sanitaire. Et la réouverture du pays sans quarantaine peut s'envisager avec la création de bulles sanitaires avec des pays à fort pouvoir d'achat ayant respecté le même principe de précaution, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande voire la Chine où la COVID-19 a été quasiment éradiquée depuis bien longtemps. Le 27 avril dernier, le gouvernement a fixé les règles d'entrée sur le territoire des personnes vaccinées contre la COVID-19 : maintien de la quarantaine sous surveillance dans un lieu dédié. Le seul changement est une réduction de sa durée à une semaine au lieu de deux. Et pas pour tous les vaccinés, selon les conditions indiquées par le gouvernement du pays :

- Il faut que la personne concernée ait reçu les deux doses de vaccin, au minimum quatorze jours avant leur arrivée.
- Elle devra en faire la déclaration via le formulaire de demande

d'entrée en Calédonie, avec copie du certificat de vaccination. Chaque demande sera transmise au médecin de la quarantaine, qui validera son éligibilité ou non au protocole.

- Il doit s'agir des vaccins à ARN messenger de Pfizer/BioNTech ou Moderna.

- La personne sera soumise à protocole pour confirmer qu'elle est bien immunisée et non contagieuse.

La quarantaine seule protection

Rappelons que voici deux semaines, un vol de rapatriement en provenance de Paris et à destination d'Antananarivo avait été riche d'enseignements. Tous les passagers devaient présenter un test négatifs à la COVID-19 avant d'embarquer. Lors d'un nouveau test à l'arrivée, plusieurs dizaines ont été détectés porteurs de la CO-

VID-19, et tous les passagers du vol ont été maintenus en quarantaine.

Ce que proposent donc des patrons réunionnais, c'est d'officialiser l'entrée sans contrôle sanitaire de personnes pouvant alimenter la circulation du coronavirus à La Réunion ou susceptibles d'importer dans notre pays des variants dont la résistance aux vaccins est mal connue.

M.M.

L'avis de l'Autorité environnementale met le doigt sur le scandale

Biomasse importée : greenwashing pour empêcher l'autonomie énergétique de La Réunion

L'avis de l'Autorité environnementale sur la PPE de La Réunion dévoile les dessous de l'importation de biomasse, qui ne s'avère qu'un moyen de maintenir en place un système en remplaçant une importation par une autre. Le but reste toujours d'empêcher l'autonomie énergétique de La Réunion. D'où l'importance d'une alternative à ce vieux système qui maintient les Réunionnais sous la dépendance des importations. Cette alternative est possible, car la technologie permet maintenant à La Réunion d'aller vers l'autonomie énergétique sur tous les plans. Les Réunionnais sont capables de produire eux-mêmes l'énergie nécessaire à leur développement et à leurs emplois, pourquoi s'y opposer ?

Dans son avis du 5 mai dernier sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion, l'Autorité environnementale fait part de grandes interrogations sur le projet de remplacer le charbon par de la biomasse importée pour

produire de l'électricité dans les centrales thermiques d'Albioma.

D'où vient la biomasse et quelle quantité nécessaire ? Pas de réponse

« L'analyse de l'état initial n'appelle pas de remarques pour ce qui concerne La Réunion. Elle ne fait cependant pas état des zones géographiques où sera prélevée la biomasse importée ni des volumes nécessaires. Or, il est important de connaître l'état initial dans ces zones, afin d'évaluer l'impact que peuvent avoir les prélèvements de biomasse, qu'il s'agisse des incidences sur la biodiversité ou des autres effets possibles (qualité de l'air en cas de brûlage des déchets végétaux, trafic routier...).

L'Ae recommande de préciser l'origine de la biomasse importée qui devra d'ailleurs être indiquée dans l'autorisation d'exploitation. »

La papeterie plus rémunératrice que la vente aux centrales thermiques

« Concernant la biomasse solide, l'évaluation environnementale laisse entendre que l'approvisionnement proviendrait des États-Unis dont les granulés seraient les seuls à répondre aux exigences d'approvisionnement à partir de forêts gérées durablement, d'absence de compétition avec des cultures alimentaires et de traitement permettant de ne pas introduire d'espèces exotiques à La Réunion. L'approvisionnement à partir des territoires les plus proches (Madagascar, Afrique australe...) est écarté pour des raisons économiques (la biomasse y est exploitée aujourd'hui pour l'exportation vers des papeteries, marché plus rémunérateur).

Des questions similaires se posent pour la biomasse liquide (éthanol) qui serait importée, selon les informations fournies aux rapporteurs, en grande partie d'Europe. »

Rendement plus faible qu'annoncé

« La biomasse importée sera utilisée pour la production électrique sans cogénération de chaleur, contrairement à la bagasse qui alimente les centrales pendant la saison sucrière et valorise la chaleur dans les sucreries voisines.

Le rendement énergétique de la biomasse importée n'est pas indiqué dans le dossier, mais doit être faible, compris entre 25 à 30 %. Le rendement final est plus faible encore, une fois prise en compte l'énergie nécessaire à la production, à la transformation et au transport de la biomasse jusqu'à la centrale thermique. Les possibilités d'amélioration de ce rendement par la recherche d'un débouché pour la chaleur ou l'utilisation de techniques à plus fort rendement thermodynamique, comme l'utilisation de la biomasse dans une centrale à cycle combiné gaz (CCG) après gazéification ne semblent pas avoir été étudiées. »

Risque de pénurie de biomasse importée : retour aux énergies fossiles

« L'utilisation de biomasse importée pourrait être remise en cause en cas d'évolution des conditions de marché (augmentation du prix des agrocarburants, accroissement de la demande de biomasse solide pour l'énergie ou la papeterie ...). Cela pourrait fragiliser les résultats de la PPE en justifiant le retour à une utilisation de combustibles fossiles dans la production électrique.

Le choix de l'importation massive

de biomasse pour la production d'électricité soulève des questions majeures, en particulier alors que le gisement de biomasse locale ne semble pas exploité au mieux, même s'il est clair qu'il ne suffira pas aux besoins de la production thermique d'électricité, présente un risque de déforestation importée. »

Commentaire

Ces remarques de l'Autorité environnementale soulignent donc que l'importation de biomasse n'est pas une solution allant dans le sens du développement de La Réunion.

Rappelons aussi que la biomasse n'est pas une énergie renouvelable à court terme, car les gaz à effet de serre produits par la combustion des plantes ne sont pas immédiatement absorbés par la croissance d'autres végétaux. Comme la pollution automobile, celle des centrales thermique, biomasse comprise, s'accumule dans l'atmosphère et contribue au changement climatique.

Outre ce bilan environnemental négatif, il s'agit simplement de substituer une importation par une autre. Ceci ne change pas fondamentalement le système énergétique à La Réunion, toujours entre les mains d'entreprises extérieures au pays dans les mains d'actionnaires pour qui la priorité est le profit, pas le développement de La Réunion.

En effet, comme le charbon, la biomasse est un marché. Si les promoteurs de ce projet affirment que les importations doivent venir

d'un autre continent, c'est parce que sur le nôtre, les vendeurs de biomasse travaillent avec la papeterie et pas les centrales thermiques, car les producteurs de papiers proposent de meilleurs tarifs. La biomasse est également utilisée comme agrocarburant.

Il suffit que les cours du pétrole augmentent rendant plus attractifs les agrocarburants, ou que la demande en papier augmente pour que le prix de la biomasse s'envole, ou devienne carrément indisponible. Dans ces conditions, il faudra de nouveau importer du charbon ou du fioul, note l'Autorité environnementale.

Il s'avère que cette opération biomasse s'apparente à une énième opération de greenwashing d'un secteur qui tire d'importants profits de sa présence à La Réunion et veut maintenir telle quelle cette structure néocoloniale. D'où l'importance d'une alternative à ce vieux système qui maintient les Réunionnais sous la dépendance des importations. Cette alternative est possible, car la technologie permet maintenant à La Réunion d'aller vers l'autonomie énergétique sur tous les plans. Les Réunionnais sont capables de produire eux-mêmes l'énergie nécessaire à leur développement et à leurs emplois, pourquoi s'y opposer ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Si i gingn pa invarianté, o mwins émite

Yèr zédi mwin la gingn lokazyon koze avèk in moun té apré ésplind pars la pèrsone konm d'ote la plipar d'tan kissoi lo matin, kissoi lo soir, lé pri dann lanboutéyaz loto. El té apré asplike demoun i sorte zot kaz dsi lo kou d'sinkèrdimate pou ariv a l'ère dann travaye. Pa ariv a l'èr, mé ariv ine ère édmi dovan lo travaye sansa i manke l'èr. Lo moune i di lé pa kroiyab la kantité d'moune i ashève zote nuite dann zot loto avan lèv travaye. Mwin ossi mi koné sa, émi koné d'moune konm zame pèrdi dann zot koke loto mé sak èl la di apré la fé rèss amwin bète pars zamé mwin téi kroi pa in kékshoz konmsa nora pi sorte dann son boush.

Kossa èl la di par l'fète? El la di, lé bien domaj Paul Vergès lé pi la é li la pa gingn amenn son band projé ziska lo bouté. Konm mwin lété in pé étoné, èl la di : « Lété kante même in vizyonère é la poin zordi pou prann son rolève ». Vizyonère ? Ala sak in bon pé d'moune i di an parlan Paul Vergès é lé bien vré. I sifi lire son band diskour, rapèl sak li téi di, épi avoir in pé la plass dsi disk dire son mémoir pou konprand gramoune-la, noute kamarade, i diré li l'avé dann son tête in plan pou La Rényon domin. I diré galman li l'avé dann son tête lo shèma sak lété bon pou l'imanité.

Mézami, mi pé dir azot Vergès la pa ékri in bonpé zafère, mé kan li téi fé in diskour sa lété tayé konm pou aporte lo moune téi ékoute ali son prop konviksyon solide. A ! Biiensir, la léktir Paul Vergès lé pa obligatoire kan wi fé la politike, sansa kan ou lé sharjé travaye dann lo l'aménajman noute péi é mèm lo monde antyé, mé mi panss i dovré. I dovré mète l'étide la pansé Paul Vergès in pé partou oussa i désside é oussa i fé sak lé inportan pou noute péi, pou la vi dann band pti péi é bande pti zil, mé pli loin k' sa pars Paul Vèrgès, dann son l'aksyon, dann son panssé lété in ome son tan.

Donk, si in pé i gingn pa fé myé ké noute kamarde Paul-é mi anvé pa d'zot pou sa- mé zot noré pu éssèye émite ali. Olèrk kass sak li la fé, sak li la majiné, é sak li l'avé prévi li téi sava fé pou noute péi é dann l'avnir émite ali é sa noré té in mark lintélizanss pou zot.

Justin